

4. Dans le secteur de l'environnement et développement

- Préparer les initiatives concrètes, allant de la reforestation à la protection des habitats naturels ;
- Mener des activités dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Environnement et initier les enfants à la plantation d'arbres afin de préserver la nature ;
- Mener des actions individuelle et collectives pouvant, à terme, réduire l'impact sur le climat ;
- Œuvrer à la protection des côtes, en ménageant un équilibre entre développement touristique et préservation des ressources naturelles ;
- Œuvrer pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique en sensibilisant et éduquant le public sur les enjeux écologiques.

5. Affaires sociales et actions humanitaires

- Contribuer à l'amélioration d'accès à l'eau potable par l'installation des forages entre autres ;
- Apporter un concours à l'éradication des fléaux sociaux qui maintiennent la personne humaine dans l'indigence et la pauvreté ;
- Accompagner les programmes de développement des communautés de base, des groupements et des individus en milieux ruraux ;
- Encadrement des filles-mères, appui aux vieillards et aux orphelins ;
- Apporter une réponse humanitaire aux urgences de toute nature à travers le Pays en assistant les sinistrés, victimes des catastrophes de toute sorte ;
- Prévenir les conflits communautaires et promouvoir la paix, la cohésion sociale et la cohabitation pacifique.

6. Dans le cadre de l'éveil patriotique

- Promouvoir l'éveil patriotique à travers des campagnes de sensibilisation, des conférences et des actions éducatives, afin de renforcer l'amour de la patrie et le sens de responsabilité citoyenne ;
- Assurer l'éducation civique de la jeunesse sur leurs droits et devoirs envers la nation, notamment le respect des lois, des autorités, des biens publics ainsi que la contribution au développement du pays ;
- Sensibiliser la population, en particulier les travailleurs, à l'importance du civisme fiscal, notamment le paiement des impôts pour le développement collectif ;
- Mener des campagnes de terrain pour le changement de mentalité en vue de promouvoir la protection de l'environnement et la salubrité dans les villes et provinces, notamment dans les marchés, les écoles et les églises ;
- Promouvoir et défendre les droits de l'enfant, notamment en sensibilisant contre le travail des mineurs en veillant à leur protection ;
- Promouvoir et défendre les droits de la femme à travers des formations et conférences, afin de renforcer leur autonomie et leur capacité à se défendre ;
- Lutter contre les antivaleurs au sein de la société, en commençant par la famille, en inculquant les valeurs de discipline, de respect et de responsabilité ;
- Contribuer à la connaissance des institutions publiques, de leur fonctionnement et de leurs animateurs, afin de renforcer la participation citoyenne.

Moyens d'actions

Pour atteindre ses objectifs, la Fondation BAKITANI dispose :

- D'un Bureau national à Kinshasa avec des antennes au niveau provincial ;
- De ressources humaines volontaires ;
- Des infrastructures et équipements nécessaires ;
- Des approches et outils basés sur la pédagogie de l'autopromotion.

Dans ce cadre, la Fondation BAKITANI se propose entre autres moyens :

- Informer, éduquer et communiquer ;
- Collaborer avec les Pouvoirs Publics, les collectivités locales, les ONG, les Associations et institutions nationales qu'internationales ;
- Créer des écoles, des centres de formation et de restauration pour les défavorisés ;
- Création d'un centre sportif avec une école du sport ;
- Création et/ou appui des centres de formation professionnelle et de recherche en agronomie ;
- Organiser des activités socioculturelles ;
- Favoriser l'intégration/socialisation des personnes fragilisées en évitant la stigmatisation et la discrimination ;
- Organiser des séminaires, ateliers, séances de sensibilisations, plaidoyers conférences, rencontres, des émissions ;
- Publier des livres et en imprimés de toute sorte ;
- Diffuser des messages dans les médias, organiser des collectes de fonds et faire des dons de tous genres permettant d'atteindre son objectif.

Mode d'adhésion

L'adhésion à la Fondation BAKITANI est libre et volontaire à toute personne jouissant de ses droits civiques et moraux sans distinction de race, de sexe et de religion ni de conviction politique. L'adhésion d'un membre devient effective, après avoir rempli les formalités administratives.

Du comité exécutif national

La Fondation BAKITANI est administrée par un Comité Exécutif National composé de :

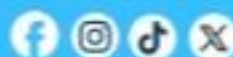
- Président National
- Vice-Président National
- Secrétaire Général
- Secrétaire en charge des questions juridiques
- Secrétaire en charge des projets
- Secrétaire en charge des Finances et Budget
- Trésorier(e)

Ressources

Les ressources de la Fondation BAKITANI proviennent essentiellement :

- Des cotisations mensuelles dont le montant est fixé par Assemblée générale ;
- Des subventions apportées par l'État, les partenaires au développement et organismes privés ;
- Des activités et produits qui seront mis en valeurs par la fondation ;
- Les dons et legs ou contributions diverses.

FONDATION BAKITANI



Faire MIEUX pour les générations à venir

SANTE

AGRICULTURE

EDUCATION

ENVIRONNEMENT

EDUCATION CIVIQUE



EVEIL PATRIOTIQUE

FORMATION
PROFESSIONNELLE

1. Dans le secteur de la Santé

- Promouvoir l'accès aux soins de santé primaires en créant des structures de santé modernes et équipées, ainsi que la réhabilitation et/ou équipements des structures existantes ;
- Informer et sensibiliser les populations sur les maladies tropicales ;
- Promouvoir une bonne hygiène alimentaire et l'hygiène sous toutes ses formes ;
- Sensibiliser les populations à l'assainissement et prévention des maladies des mains sales ;
- Appuyer efficacement la lutte contre la propagation des maladies ;
- Éduquer la population sur l'importance de la planification familiale ;

2. Dans le secteur de l'Education

- Organiser un cycle de formation professionnelle adapté aux réalités et aux besoins du pays ;
- Promouvoir l'initiative privée, l'entrepreneuriat et l'éducation financière pour tous par un système de micro-crédits ;
- Améliorer la fréquentation scolaire et la formation professionnelle parmi les populations démunies et vulnérables ;
- Lutter contre le chômage des jeunes en favorisant la formation à l'auto-emploi ;

3. Dans le secteur Agricole

- S'impliquer dans des projets d'agriculture durable qui visent à protéger les écosystèmes tout en garantissant la sécurité alimentaire ;
- Promouvoir l'auto-suffisance alimentaire ;
- Promouvoir l'agriculture dans les milieux périurbains de Kinshasa et sur l'ensemble du Pays ;
- Encadrement des femmes maraîchères avec un appui en matériels aratoires, équipement de protection et intrants ;
- Renforcer les capacités des paysans par la formation et le système organisationnel ;
- Promouvoir la chaîne des valeurs du maïs, manioc, arachide, Riz, etc. ;
- Recourir à une agriculture intelligente pour faire face au changement climatique ;
- Faciliter l'accès aux services financiers de base (Épargne et Crédits) ;
- Développer un mécanisme de transformation d'une grande partie de la production agricole ;
- Lutter contre la malnutrition et la sous-alimentation par l'augmentation de la production ;
- Contribuer à la réduction du taux de dépendance alimentaire et l'importation des denrées de grande consommation ;
- Encourager la production en quantité et la commercialisation des produits locaux ;
- Promouvoir une agriculture de proximité qui protège l'environnement et ouverte à l'innovation et au tourisme ;
- Mettre en commun des moyens, des réflexions et des connaissances afin d'avancer plus efficacement et maximiser la production agricole ;
- Équiper la Fondation pour la transformation et le développement durable ;

Dénomination

Il est créé à Kinshasa en République Démocratique du Congo, le 28 Mars 2026 à l'initiative de Monsieur Sam Bienvenu MAYAGA MATSHIABINI, une Association Sans But Lucratif dénommée « Fondation BAKITANI », « FOBAK ASBL » en sigle, régie par la loi N°004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux Associations Sans But Lucratif.

Siège

Le siège de la Fondation BAKITANI est établi à Kinshasa en République Démocratique du Congo, sur avenue YAUMA N°96 Quartier SAIO, dans la commune de KASA VUBU. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national par décision de l'Assemblée Générale.

Vision

La fondation BAKITANI a pour vision de former un noyau de citoyens de très bonne qualité, caractérisés par le respect des lois, le civisme, l'intégrité et l'engagement pour le développement du Pays dans une approche futuriste, car tous ce que nous faisons ce n'est pas pour aujourd'hui, mais pour la postérité.

Des objectifs

A. Objectifs Global

La Fondation BAKITANI a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie socio-économique et culturelle des populations dans une approche futuriste de développement humain durable et participatif en mettant l'accent sur :

- L'encadrement de la jeunesse par des formations diverses, conférences, ateliers, publications, recherches et débats structurés ;
- Le changement positif des mentalités en intégrant des approches psychologiques, sociologiques et communautaires ;
- L'éveil de conscience citoyenne, en insistant sur l'éthique, l'intégrité, le civisme et la responsabilité collective ;
- La promotion des initiatives humanitaires d'entraide, de soutien communautaire et de solidarité envers les populations vulnérables ;
- La promotion de l'innovation, l'entrepreneuriat et la créativité dans le respect des normes scientifiques et techniques rigoureuses ;
- La mise en place des mécanismes de médiation et de prévention des conflits entre jeunes, en privilégiant la diplomatie sociale et communautaire ;
- La contribution aux initiatives de développement humain participatif, en synergie avec les institutions nationales et internationales, organisations et programmes nationaux et internationaux.

B. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques de la fondation BAKITANI sont contenus dans les secteurs d'activités respectifs ci-après :

- Santé
- Education
- Agriculture
- Environnement
- Affaires sociales et actions humanitaires
- Education civique et éveil patriotique

FONDATION BAKITANI



Sam Bienvenu MAYAGA
Président National

FONDATION BAKITANI



Avenue YAUMA N°96
Quartier SAIO,
Commune de KASA VUBU



+243 814 008 670



fondationbakitani@gmail.com



Avenue YAUMA N°96
Quartier SAIO,
Commune de KASA VUBU



+243 814 008 670



fondationbakitani@gmail.com



Avenue YAUMA N°96
Quartier SAIO,
Commune de KASA VUBU



+243 814 008 670



fondationbakitani@gmail.com